



**PROMOTION INTERNE
Lignes directrices de gestion
ARRETE N° 25-010**

Le Président du Centre de Gestion du Finistère,

Vu le code général de la Fonction Publique (notamment l'article L413-6),

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion,

Vu l'arrêté n°2020-094 du 8 décembre 2024 relatif aux lignes directrices de gestion – promotion interne,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial départemental du 26 septembre 2024,

Vu l'avis des Comités sociaux territoriaux locaux, consultés du 30 septembre au 30 novembre 2024,

Vu l'avis réputé favorable des Comités sociaux territoriaux locaux n'ayant pas apporté de réponse négative dans le délai des deux mois,

Vu l'information du Conseil d'administration du Centre de Gestion du 28 novembre 2024,

Considérant que les lignes directrices de gestion sont arrêtées par le Président du Centre de gestion pour une mise en application au 1^{er} janvier 2025 après consultation du Comité social territorial départemental et des Comités sociaux territoriaux locaux,

ARRÊTE

Article 1 : Les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne comportent des critères de sélection révisés des candidats pour l'accès à la promotion interne des grades situés en catégories A et B.

Ces nouveaux critères sont liés à

- 1- Le parcours de l'agent
- 2- La carrière de l'agent
- 3- L'exercice des fonctions de l'agent
- 4- La valeur professionnelle de l'agent
- 5- La mobilité de l'agent
- 6- La reconnaissance de l'expérience de l'agent

Critères annexés au présent document

Article 2 : Une note éliminatoire à l'épreuve d'entretien est instaurée et fixée à 2/10.

Article 3 : Les lignes directrices de gestion prennent effet au 1^{er} janvier 2025 et sont établies pour une durée de 6 ans. Elles pourront faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la procédure prévue à l'article 16 du décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Article 4: Le Directeur Général du Centre de Gestion du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Finistère et publié.

Le Président du Centre de Gestion du Finistère :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa transmission à la Préfecture du Finistère. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

Fait à Quimper, le 01/01/2025



Yohann Nedelec

Le Président
Yohann NEDELEC

2025
FICHE CRITERE POUR L'ACCES A UN GRADE DE
CATEGORIE A

CRITERES LIES A L'AGENT

7 POINTS

1 - Diplôme :

- homologué niveau 5 ou supérieur (*minimum bac+2 – DUT, BTS, DEUG, ..*) . 2 pts
- pas de diplôme ou inférieur niveau 5 0 pt

2 - Obtention d'une VAE :

- OUI 2 pts
- NON 0 pt

3 - Formation professionnelle dans les 3 dernières années civiles (2022 à 2024) :

- 5 jours et plus..... 3 pts
- Entre 2 jours et inférieur à 5 jours..... 2 pts
- 1 jour et inférieur à 2 jours 1 pt
- Pas de formation 0 pt

CRITERES LIES A LA CARRIERE DE L'AGENT 25 points

4 - Expérience acquise dans la fonction publique (contractuel de droit public, stagiaire, titulaire, emplois aidés types CAE, CEJ, CES, CEC ...) :

- à partir de 26 ans..... 5 pts
- à partir de 21 ans..... 4 pts
- à partir de 16 ans 3 pts
- à partir de 11 ans..... 2 pts
- à partir de 5 ans..... 1 pts
- moins de 5 ans 0 pt

5 - Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel :

- par concours..... 5 pts
- par promotion interne (agent ayant obtenu l'examen professionnel) 3 pts
- par promotion interne (agent n'ayant pas obtenu l'examen professionnel) 0 pt
- par intégration ou recrutement direct..... 0 pt

6 - Grade détenu :

- dernier grade du cadre d'emplois ou grade unique..... 5 pts
- grade intermédiaire 3 pts
- grade initial 1 pt

7 - Valorisation des efforts de l'agent depuis l'accès à son cadre d'emplois actuel (Pour accéder à un cadre d'emplois supérieur ou évoluer dans le cadre d'

- obtention d'au moins 1 concours ET 1 examen professionnel 5 pts
- obtention d'au moins 1 concours 4 pts
- obtention d'au moins 1 examen professionnel 3 pts
- Admissibilité au concours 2 pts
- Attestation de participation au concours ou à un examen professionnel 1 pt
- Absence de démarche entreprise pour préparer ou passer un concours 0 pt

8 - Admissibilité au concours d'accès du grade visé ou à un autre concours de niveau équivalent ou supérieur :

- OUI 2 fois et plus 3 pts
- OUI 1 fois 2 pts
- NON 0 pt

**CRITERES LIES A L'EXERCICE DES FONCTIONS DE L'AGENT
19 points**

9 - Position hiérarchique :

- **Niveau 1** : DGS / SG / directeur structure autonome (CCAS, EHPAD ...) en lien direct avec les élus 6 pts
- **Niveau 2** : responsable d'un service comprenant au moins 2 agents, adjoint de direction d'EHPAD 3 pts
- **Niveau 3** : expertise (gestion d'un budget, affaires juridiques, marchés publics, gestion du personnel, urbanisme, assainissement, informatique, animation socioculturelle, compétences médico-sociales ...) formalisé dans la fiche de poste 2 pts

10 – a) Encadrement direct :

- Encadrement d'11 agents et plus 4 pts
- Encadrement de 6 à 10 agents 3 pts
- Encadrement de 2 à 5 agents 2 pts
- Encadrement d'1 agent 1 pt
- Pas d'encadrement 0 pt

10 – b) Encadrement indirect :

- Encadrement de 21 agents et plus 4 pts
- Encadrement de 12 à 20 agents 3 pts
- Encadrement de 5 à 11 agents 2 pts
- Encadrement de 1 à 4 agents 1 pt
- Pas d'encadrement 0 pt

11 – Exercice d'un mandat auprès d'une instance consultative et/ou médicale pendant au moins 2 ans depuis le renouvellement des instances intervenu après les élections professionnelles du 6 décembre 2018 :

- OUI
- NON

Envoyé en préfecture le 12/03/2025
Reçu en préfecture le 12/03/2025
Publié le 2 pts
ID : 029-282900455-20250101-25_010-AR

12 – Fonctions de tuteur / mentor :

- | | |
|--------------------------------------|-------|
| > à 6 mois..... | 3 pts |
| > 2 mois et ≤ 6 mois | 2 pts |
| > 3 semaines et ≤ 2 mois | 1 pt |
| ≤ 3 semaines, si stagiaire RQTH..... | 1 pt |
| ≤ 3 semaines..... | 0 pt |

Le cumul d'accueil de plusieurs stagiaires / apprentis est possible.

CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE DE L'AGENT 8 POINTS

13 - Ordre de priorité dans la collectivité sur ce grade :

- un seul agent proposé..... 5 pts

ou si plusieurs agents proposés :

- | | |
|--|-------|
| - priorité 1 | 5 pts |
| - priorité 2 | 3 pts |
| - priorité 3 | 1 pt |
| - si pas d'ordre de priorité ou à partir du 4 ^{ème} | 0 pt |

14 - Nombre de propositions valables retenues au titre de la promotion interne (même grade, toutes voies confondues) :

- | | |
|---|-------|
| - à partir de la 6 ^{ème} présentation..... | 3 pts |
| - à partir de la 3 ^{ème} présentation..... | 2 pts |
| - à partir de la 2 ^{ème} présentation..... | 1 pt |
| - 1 ^{ère} présentation..... | 0 pt |

CRITERES LIES A LA MOBILITE DU FONCTIONNAIRE

2 POINTS

15 - Changement de poste au cours de la carrière de fonctionnaire :

- Au moins 1 mobilité effectuée..... 2 pts
(c'est à dire au moins 2 postes occupés)

ANNEXES

16 – Lettre de motivation de l'agent 3 pts

17 – Rapport motivé de l'autorité territoriale..... 2 pts

❖❖❖

FICHE CRITERE POUR L'ACCES A UN GRADE DE**CATEGORIE B****CRITERES LIES A L'AGENT****7 POINTS****1 - Diplôme :**

- homologué niveau 4 ou supérieur (*minimum bac – général, technologique, professionnel, BP, etc*)
2 pts
- pas de diplôme ou inférieur niveau 4 0 pt

2 - Obtention d'une VAE :

- OUI 2 pts
- NON 0 pt

3 - Formation professionnelle dans les 3 dernières années civiles (2022 à 2024) :

- 5 jours et plus..... 3 pts
- Entre 2 jours et inférieur à 5 jours..... 2 pts
- 1 jour et inférieur à 2 jours 1 pt
- Pas de formation 0 pt

CRITERES LIES A LA CARRIERE DE L'AGENT**25 points****4 - Expérience acquise dans la fonction publique (contractuel de droit public, stagiaire, titulaire, emplois aidés types CAE, CEJ, CES, CEC ...) :**

- à partir de 26 ans..... 5 pts
- à partir de 21 ans..... 4 pts
- à partir de 16 ans 3 pts
- à partir de 11 ans..... 2 pts
- à partir de 5 ans..... 1 pts
- moins de 5 ans 0 pt

5 - Mode d'accès dans le cadre d'emplois actuel :

- par concours 5 pts
- par promotion interne (agent ayant obtenu l'examen professionnel) 3 pts
- par promotion interne (agent n'ayant pas obtenu l'examen professionnel) 0 pt
- par intégration ou recrutement direct..... 0 pt

6 - Grade détenu :

- dernier grade du cadre d'emplois ou grade unique..... 5 pts
- grade intermédiaire 3 pts
- grade initial 1 pt

7 - Valorisation des efforts de l'agent depuis l'accès à son cadre d'emplois actuel (Pour accéder à un cadre d'emploi supérieur ou évoluer dans le cadre d'emploi actuel) :

- obtention d'au moins 1 concours ET 1 examen professionnel 5 pts
- obtention d'au moins 1 concours 4 pts
- obtention d'au moins 1 examen professionnel 3 pts
- Admissibilité au concours 2 pts
- Attestation de participation au concours ou à un examen professionnel 1 pt
- Absence de démarche entreprise pour préparer ou passer un concours 0 pt

8 - Admissibilité au concours d'accès du grade visé ou à un autre concours de niveau équivalent ou supérieur :

- OUI 2 fois et plus 3 pts
- OUI 1 fois 2 pts
- NON 0 pt

**CRITERES LIES A L'EXERCICE DES FONCTIONS DE L'AGENT
19 points**

9 - Position hiérarchique :

- **Niveau 1** : DGS / SG / directeur structure autonome (CCAS, EHPAD ...) en lien direct avec les élus 6 pts
- **Niveau 2** : responsable d'un service comprenant au moins 2 agents, adjoint de direction d'EHPAD 3 pts
- **Niveau 3** : expertise (gestion d'un budget, affaires juridiques, marchés publics, gestion du personnel, urbanisme, assainissement, informatique, animation socioculturelle, compétences médico-sociales ...) formalisé dans la fiche de poste 2 pts

10 – a) Encadrement direct :

- Encadrement d'11 agents et plus 4 pts
- Encadrement de 6 à 10 agents 3 pts
- Encadrement de 2 à 5 agents 2 pts
- Encadrement d'1 agent 1 pt
- Pas d'encadrement 0 pt

10 – b) Encadrement indirect :

- Encadrement de 21 agents et plus 4 pts
- Encadrement de 12 à 20 agents 3 pts
- Encadrement de 5 à 11 agents 2 pts
- Encadrement de 1 à 4 agents 1 pt
- Pas d'encadrement 0 pt

11 – Exercice d'un mandat auprès d'une instance consultative et/ou médicale pendant au moins 2 ans depuis le renouvellement des instances interprofessionnelles du 6 décembre 2018 :

Envoyé en préfecture le 12/03/2025
Reçu en préfecture le 12/03/2025
Publié le
ID : 029-282900455-20250101-25_010-AR

- OUI 2 pts
- NON 0 pt

12 – Fonctions de tuteur / mentor :

- > à 6 mois 3 pts
- > 2 mois et ≤ 6 mois 2 pts
- > 3 semaines et ≤ 2 mois 1 pt
- ≤ 3 semaines, si stagiaire RQTH 1 pt
- ≤ 3 semaines 0 pt

Le cumul d'accueil de plusieurs stagiaires / apprentis est possible.

CRITERES LIES A LA VALEUR PROFESSIONNELLE DE L'AGENT 8 POINTS

13 - Ordre de priorité dans la collectivité sur ce grade :

- un seul agent proposé 5 pts

ou si plusieurs agents proposés :

- priorité 1 5 pts
- priorité 2 3 pts
- priorité 3 1 pt
- si pas d'ordre de priorité ou à partir du 4^{ème} 0 pt

14 - Nombre de propositions valables retenues au titre de la promotion interne (*même grade, toutes voies confondues*) :

- à partir de la 6^{ème} présentation 3 pts
- à partir de la 3^{ème} présentation 2 pts
- à partir de la 2^{ème} présentation 1 pt
- 1^{ère} présentation 0 pt

CRITERES LIES A LA MOBILITE DU FONCTIONNAIRE 2 POINTS

15 - Changement de poste au cours de la carrière de fonctionnaire :

- Au moins 1 mobilité effectuée 2 pts
(c'est à dire au moins 2 postes occupés)

ANNEXES

16 – Lettre de motivation de l'agent 3 pts

17 – Rapport motivé de l'autorité territoriale..... 2 pts

29

Entretien avec un jury

Durée : 15 minutes

5 minutes de présentation et 10 minutes d'échange avec le jury

Critères	Nombre de points
Capacités du candidat à se présenter (aisance orale et verbale, propos structurés et argumentés...)	1
Capacités du candidat à valoriser son parcours professionnel, FPT et hors FPT	4
Capacités du candidat à se projeter sur l'après promotion	4
Pertinence des réponses aux questions du jour	1

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 029-282900455-20250101-25_010-AR